

REPUBLIQUE FRANCAISE
 DEPARTEMENT DU TARN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE FREJEVILLE

Nombre de membres afférents

SEANCE DU JEUDI 24 SEPTEMBRE 2026

Au Conseil municipal : 15

En exercice : 15

Présents : 13

L'an deux mille vingt-six, le jeudi vingt-quatre septembre à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Frédéric MAUREL, Maire.

Présents :

M. Frédéric MAUREL, Maire, M. Christophe MAURIÈS, 1^{er} adjoint, Mme Ludivine LAROQUE, 2^{ème} adjointe, M. Franck JÉZÉQUEL, 3^{ème} adjoint, Mme Magali CHABOT, 4^{ème} adjointe, M. Christian CAMMAGRE, Mme Virginie PARAIRE, M. Mathieu LAFON, Mme Chrystelle DERACHE, M. Fabien SIMONINI, M. Thierry ZANARDO, Mme Manon POUZENC, Mme Pauline FOURNY, conseillers municipaux.

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Catherine AURIOL, conseillère municipale à M. Thierry ZANARDO, conseiller municipal, M. Adrien BENOIST, conseiller municipal à M. Franck JÉZÉQUEL, 3^{ème} adjoint.

Date de la convocation : 16/09/2026

Date d'affichage : 16/09/2026

Mme Virginie PARAIRE est nommée secrétaire de séance.

OBJET : Délibération d'aliénation du patus la Négrarié en vue d'un bornage pour cession

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), et notamment l'article L. 2241-1 ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques (CG3P) ;

Considérant que Mr Beyaert et Mme Bonnet souhaitent bénéficier gratuitement d'une partie de la parcelle ZC17 (dont la superficie sera déterminée par le bornage) contigüe à la parcelle ZC16 qui acquièrent indépendamment après avoir obtenu l'accord de tous les ayants-droits du patus de la Négrarié – selon le plan annexé à la délibération ;

Après avoir délibéré, par 13 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions (Mme Virginie PARAIRE et Mme Chrystelle DERACHE), le Conseil Municipal :

- **APPROUVE L'ALIENATION** d'une partie de la parcelle cadastrée ZC17 d'une surface de [surface déterminée par le bornage] m² ;
- **APPROUVE** la cession d'une partie de la parcelle cadastrée ZC17 d'une surface de [surface déterminée par le bornage] m² au profit de Mr Beyaert et Mme Bonnet à titre gracieux ;
- **DIT** que les frais afférents à cette cession seront à la charge de l'acquéreur - notamment les frais de notaire, de géomètre et les frais d'enquête publique - ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire (ou son représentant) à signer l'acte authentique de vente à intervenir ainsi que tout document relatif à cette affaire.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,
 Frédéric MAUREL

La secrétaire de séance,
 Virginie PARAIRE

